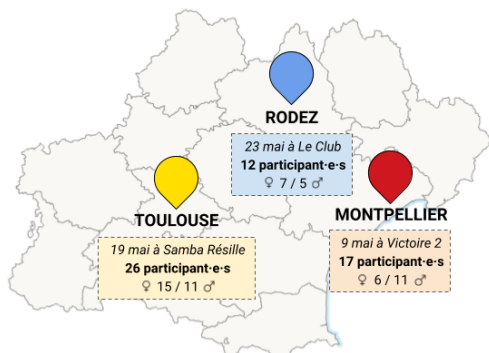
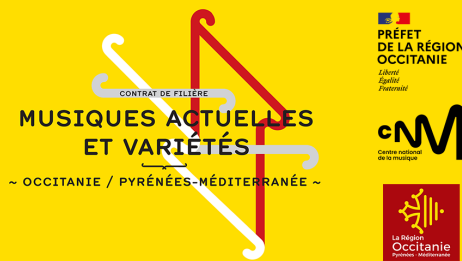


# Synthèse des concertations territoriales

Occitanie - 2022



55 participant-e-s pour 41 structures représentées

16 en diffusion, 11 en production d'artistes, 2 en production phono,  
2 syndicats, 3 réseaux, 5 partenaires du Contrat et 7 artistes.

Cette synthèse présente les résultats de la démarche de concertation organisée par Occitanie en scène, la fédération Octopus et le Coreps dans le cadre du Contrat de filière musiques actuelles en Occitanie. Celui-ci arrivant à son terme pour la période 2018-2022, les acteur-ric-e-s du secteur ont été convié-e-s à prendre part aux réflexions collectives sur le bilan de cet outil, les enjeux de la filière régionale et les perspectives d'évolutions souhaitées à l'occasion de trois journées territoriales au mois de mai 2022.

## Les enjeux sectoriels pour la filière en Occitanie

### Une diffusion saturée en manque de publics

Les acteur-ric-e-s du secteur placent leur principale inquiétude sur l'embouteillage, lié à l'arrêt de la diffusion durant la crise entraînant une surproduction de projets. Cette problématique majeure engendre une grande difficulté d'accès aux lieux de diffusion pour les artistes émergents, car les programmeur-trice-s déclarent fonctionner quasi-exclusivement par coopération face aux trop grands nombres de sollicitations reçues. Ce contexte est aggravé par l'augmentation des coûts artistiques, notamment sur le transport, avec une fréquentation en demi-teinte, attribuée par les programmeur-trice-s à un affaiblissement de la curiosité des spectateur-trice-s pour les groupes émergents. Des professionnel-le-s et représentants syndicaux rappellent l'activité de lieux moins repérés ou conventionnels sur lesquels pourrait s'appuyer une relance de la diffusion, à l'image des bars et comités des fêtes. Pour autant, la configuration "café culturel" avec petite jauge ne permet pas d'assumer l'embauche directe des artistes malgré l'ancienneté (GIP sous-dimensionné). Dans les esthétiques électroniques, le statut d'intermittent pour les DJ s'avère

quasi-inexistant tandis que les enjeux de concentration sont exacerbés avec des problématiques spécifiques à la municipalité de Toulouse qui contraint fortement l'organisation estivale d'événements plein air, maximisant la concurrence sur le mois de septembre.

### Des structures de production en difficulté

L'Occitanie se caractérise par un nombre important d'entreprises de production mais dont les marges s'avèrent insuffisantes pour rémunérer les emplois de chargé-e de production ou de diffusion, entraînant une précarisation des métiers. Cela rend également les structures instables, car elles sont dans l'incapacité de pérenniser ces postes en interne. Dans le même temps, il arrive que de grandes entreprises imposent une diminution du cachet de la première partie émergente au profit de leur artiste lors de coproductions. Les professionnel-le-s demandent des critères d'accès aux aides excluant cette pratique. Enfin, les labels soutenant uniquement des artistes émergents sont quasi-inexistants et le savoir-faire se perd au profit d'une approche à 360 degrés que ne peuvent pas assumer les entreprises de production.

## **Une filière en quête de stabilité des emplois**

L'enjeu de pérennisation des postes affecte la visibilité sur le long terme de toutes les structures, car ceux-ci sont majoritairement dépendants des dispositifs d'aides (subventions, FONPEPS, PEC, etc.) dont les mécanismes ne sont pas satisfaisants. Il y a une volonté forte à sortir du mode projet et d'alerter sur le palliatif de la "permittance", tandis que la mutualisation d'emploi paraît trop complexe à mettre en œuvre et inadaptée à des corps de métiers concurrentiels. Le secteur est dans une augmentation de la surcharge administrative depuis la crise et fait face à un fort turn-over des postes, aggravé par la perte importante d'attractivité de la filière et la fuite des compétences. Les recruteur·euse·s témoignent recevoir quatre fois moins de candidatures qu'auparavant.

## **De fortes disparités régionales**

Les professionnel·le·s agissant en zone rurale se retrouvent parfois en difficulté entre la demande politique de surdimensionner les projets pour rendre visibles le territoire et la soutenabilité économique ou humaine. Dans les lieux de diffusion excentrés, la difficulté à mobiliser les publics est accrue, car les organisateur·trice·s voient les publics se tourner de plus en plus vers les métropoles. Dans ces départements, la disparition des ADDA inquiète les acteurs qui doivent faire face à la méconnaissance du secteur par les collectivités rurales. De façon générale les professionnel·le·s pointent une étendue géographique spécifique à la région, nécessitant une concertation accrue ainsi qu'un accompagnement et un soutien des missions de coordination des réseaux.

## **L'appel à de nouveaux leviers de transition**

Les acteur·rice·s regrettent l'absence d'aides spécifiques apportées aux projets artistiques portant sur des sujets de transition, ou de dispositifs fléchés vers des actions innovantes et alternatives qui ne rentrent ni dans les pratiques courantes, ni dans les critères mais répondent à des enjeux sociaux-environnementaux. Par ailleurs, le constat d'un manque d'artistes femmes leadeuses est partagé, avec la nécessité de travailler sur la formation de musiciennes. La volonté de changer d'approche sur l'organisation des tournées revient régulièrement afin de mieux lutter contre l'impact carbone, favoriser une présence des artistes plus longue localement et des tournées cohérentes.

### **Paroles d'artistes...**

*Les artistes émergeant témoignent de leur solitude. Faute de moyen et de la difficulté à trouver des chargé·e·s de diffusion, ils et elles se créent l'environnement indispensable à leur travail en adoptant une posture précaire d'artiste-auto-entrepreneur aux multi-casquettes. Pourtant les actions culturelles pourraient être un levier de professionnalisation, mais l'impossibilité d'être embauché·e en intermittent est problématique. Une jeune artiste déplore le manque de lien entre les formations publiques et les professionnel·le·s du territoire. Les artistes s'accordent sur la difficile circulation de diffusion entre les deux ex-régions LR/MP, tout comme l'exportation hors Occitanie.*

## **Un bilan du Contrat de filière par ses bénéficiaires**

### **Des appels à projets chronophages**

Les structures critiquent unanimement le ratio entre temps de travail nécessaire pour candidater et montant potentiellement obtenu. Ce qui les amène parfois à ne pas répondre aux appels au regard de leurs équipes déjà en souffrance. D'autant plus que les dossiers de demande ne comptabilisent pas les

coûts de fonctionnement. Pour les entreprises de production, le critère du chiffre d'affaires est trop restrictif. Tandis que pour les productions de tournées, la nécessaire implantation géographique du demandeur ou des artistes est vécue comme pénalisante. L'unique date de dépôt met en péril des lieux de diffusion puisque l'avis est rendu à posteriori de l'action.

Une deuxième session de candidature serait la bienvenue, afin d'éviter d'engager les fonds en amont. Enfin, alors qu'un bilan est demandé pour obtenir le solde de l'aide, des structures pointent l'absence de formulaire dédié et le manque d'information sur les attendus, pouvant ralentir leur procédure de dépôt.

### **Un bilan spécifique en ruralité**

*Les organisateurs·rices opérant sur des territoires ruraux trouvent que les critères ne devraient pas être les mêmes que sur les zones urbaines. L'aide à la diffusion s'avère indispensable pour concevoir les saisons, rémunérer correctement les artistes et pallier au manque de soutien financier d'autres institutions. Pour autant, le critère de 6 concerts minimum est parfois trop élevé pour les petites structures implantées dans des zones désertées, mais aussi pour le public, qui n'y est pas assez important pour assurer la viabilité économique de 6 concerts. Les besoins de la filière en ruralité devraient davantage se traduire par des dispositifs d'accompagnement humain que des appels à projets.*

### **Entre saupoudrage et quête du droit commun**

Les artistes émergents et petites structures de production ou diffusion aimeraient un assouplissement des critères pour permettre à des initiatives originales, innovantes et pertinentes d'être soutenues. De nombreux projets de proximité ont besoin d'une aide financière modeste mais indispensable, qu'ils ne sollicitent pas en raison de la complexité des dossiers. Dans le même temps, compte tenu de la difficulté à pérenniser les postes permanents amorcés par les aides du Contrat, les professionnel·le·s attendent un transfert vers des aides de droit commun. Il y a une incompréhension partagée sur le non basculement dans le droit commun après la phase d'expérimentation. De plus, les postes créés en coordination des réseaux sont précaires vu le modèle économique de ces structures sans autres entrées financière.

### **Une demande de transparence et simplification**

Certain·e·s s'interrogent sur le manque de lisibilité dans la gouvernance et les processus de fonctionnement du Contrat de filière, dénonçant particulièrement l'opacité des décisions d'attribution des aides et la difficulté d'accès aux données. Les appels à projets et autres dispositifs sont perçus comme trop techniques, jargonneux et complexe à s'approprier.

## **Propositions d'axes prioritaires à travailler**

### **Mieux documenter la filière**



L'ensemble des professionnel·le·s, amateur·trice·s, syndicats, réseaux, institutions et autres partenaires constatent une méconnaissance des spécificités régionales de la filière et un manque de quantification. Les structures ont besoin d'accéder à des informations fiables, sourcées et actualisées, pour le développement et la structuration de leurs projets. Dans le même temps, les artistes cherchent de nouveaux lieux de diffusion, hors des circuits conventionnels, qu'il est nécessaire de référencer. Une étude transversale d'observation pourrait être réalisée et renouvelée périodiquement, durant plusieurs années.

### **Adapter et clarifier les périmètres**



Face aux problématiques de diffusion, les maillons de la filière doivent être appréhendés différemment. Les organisateur·trice·s occasionnel·le·s font de l'Occitanie la première région utilisatrice du Guso, pourtant ces structures sont souvent éloignées des dispositifs d'aides et ne sont pas associées aux réflexions sur le Contrat de filière. Une clarification du Contrat de filière s'avère également nécessaire pour les bénéficiaires : les appels à projets et dispositifs ont-ils vocation à être une expérimentation temporaire ou bien répondent-ils sur le temps long à des besoins non couverts par les signataires ?

## Placer l'humain au centre



Il serait nécessaire de développer davantage les possibilités d'accompagnement des structures pour rechercher des modèles économiques atypiques. Les professionnel·le·s ont besoin de monter en compétence pour réaliser la transition de leurs activités, encouragés par les critères d'éco-conditionnalité de La Région Occitanie. La première obligation est de nommer un·e référent·e Développement Durable mais les structures ont rarement ces compétences en interne. Si des personnes non formées sont mise en responsabilité il y aura, en plus de mesures inadaptées, une augmentation des risques psychosociaux et du mal être au travail. Par ailleurs, alors que le Contrat de filière n'est pas fléché vers les artistes, ceux-ci sont en recherche d'un véritable accompagnement transversal. La place et le soutien apporté aux réseaux esthétiques est donc à réinterroger, au regard des actions de repérage, de conseil et de coopération qu'ils mènent. Au-delà des aides financières et ressources numériques, il semble indispensable d'appuyer l'intermédiation humaine avec des ateliers collectifs, des parcours personnalisés et des personnes ressources sur les territoires. Cela permettrait d'accroître la professionnalisation et la structuration des activités.

## Répondre aux spécificités rurales



Pour permettre à davantage d'initiatives de voir le jour, les critères d'éligibilité et d'appréciation devraient être différenciés selon l'implantation du projet. Compte tenu de l'étendue géographique et des difficultés financières des lieux éloignés des métropoles, un soutien spécifique des frais de mobilité intra-régionaux serait à envisager ainsi qu'une attention particulière aux dispositifs de médiation permettant un retour des publics dans les moyennes et petites jauges. Des dispositifs ciblés sont à développer pour favoriser les coopérations professionnelles ainsi que les nouveaux formats de diffusions (micro-festivals, tiers-lieux, organisations occasionnelles, etc.).

## Rendre accessible et lisible



Face au taux de non recours, il conviendrait d'investir dans une communication spécifique par la mise en place d'un site internet dédié centralisant l'ensemble des informations. Cela dans l'objectif de permettre aux acteurs de mieux s'appropriier le Contrat de filière en explicitant sa gouvernance et son fonctionnement de façon transparente. La technicité du jargon employé doit être interrogé afin d'améliorer l'appréhension des appels et dispositifs par les bénéficiaires.

## 15 préconisations clés

### Appels à projets

- ① Assouplir les critères d'aide en ruralité.
- ② Soutenir la micro-diffusion et occasionnelle.
- ③ Adapter les critères d'éligibilité aux réalités des producteur·rice·s.
- ④ Simplifier les processus de demande.

### Accompagnement

- ⑤ Développer les dispositifs d'accompagnement et l'intermédiation.
- ⑥ Prolonger et renforcer le TSF-Mentorat.
- ⑦ Apporter des moyens humains et financiers à la transition des activités.

### Observation

- ⑧ Référencer tous les diffuseurs régionaux.
- ⑨ Étudier les problématiques d'emploi.
- ⑩ Quantifier les secteurs de la filière.
- ⑫ Maintenir les chiffres à jour périodiquement.

### Fonctionnement

- ⑬ Préciser l'articulation avec le GIP.
- ⑭ Définir la relation aux réseaux esthétiques et leur financement.
- ⑮ Communiquer sur les dispositifs, publier des bilans et présenter la gouvernance via un site dédié.

**Méthodologie :** ces 3 journées de concertation ont été élaborées avec l'apport méthodologique de Sébastien Cornu, consultant de la Coopérative d'Activité et d'Entrepreneurs MOSAÏQUE. Après une contextualisation générale, les participant·e·s ont travaillé en sous-groupes pour partager des retours sensibles durant 1h30 sur la situation de leur structure et leur expérience du Contrat de filière. Dans un second temps, l'après-midi était organisée en « world café » avec des tables thématiques issues des échanges de la matinée. Les groupes changeaient de table toute les 30 minutes, l'objectif étant d'avoir une réflexion progressive en enrichissant le travail du groupe précédent transmis par l'animateur·trice de la table. En fin de journée, une restitution en plénière de chaque table thématique était réalisée. En parallèle, une adresse mail dédiée a été mise en place via laquelle 5 structures absentes ont pu apporter leur contribution.